

## ANALYSE ENVIRONNEMENTALE

# (ARCHIVÉ) Données probantes et lignes directrices sur la COVID-19 en lien aux camps d'été de jour et camps de vacances pour les jeunes

Publication : mars 2021

Archivé : février 2022

---

### ARCHIVÉ

Ce matériel archivé est disponible uniquement à des fins de recherche historique et de référence. SPO ne met plus à jour ce matériel et il se peut qu'il ne reflète plus les directives actuelles.

---

### Points clés

- Les camps de vacances qui ont réussi à isoler les cas de la maladie à coronavirus 2019 (COVID-19) et à empêcher la transmission secondaire avaient mis en place les mesures suivantes : quarantaine avant l'arrivée, tests de dépistage avant et après l'arrivée, dépistage des symptômes, mises en cohortes, utilisation de couvre-visages, distanciation physique, mesures d'hygiène rehaussées, nettoyage et désinfection, ainsi que programmation maximale à l'extérieur.
- Les camps de vacances qui ont donné lieu à des éclosions de COVID-19 se fiaient souvent au dépistage et utilisaient les autres mesures de prévention de manière limitée soit en permettant des mises en cohorte en grand nombre, en offrant des aménagements étroits pour dormir, en autorisant une utilisation limitée des masques, en n'effectuant aucune distanciation physique et en tolérant des contacts étroits entre les cohortes.
- La littérature grise a identifié un certain nombre de mesures recommandées pour les camps de jour : hygiène des mains, port du masque, distanciation physique, mise en cohorte, ventilation adéquate, pratique du chant au minimum, voyages et transports réduits, échelonnement des heures de repas ainsi que des arrivées et des départs, limitation des visiteurs, dépistage quotidien, désinfection et assainissement accrus, protocoles d'isolement et de quarantaine et incitation à suivre l'étiquette respiratoire.

- Les recommandations pour les camps de vacances sont similaires à celles des camps de jour; cependant, elles comprennent des recommandations particulières supplémentaires de distanciation dans les aménagements offerts pour dormir, des suggestions de mises en cohorte des participants au camp basées sur les dispositions des aménagements pour dormir, et des protocoles plus longs d'isolement pour un participant au camp présentant des symptômes similaires à ceux de la COVID-19 qui ne peut pas être immédiatement récupéré par un parent.

## Objectifs et portée

Le présent document a pour objectif de décrire la littérature concernant la transmission de la COVID-19, les éclosions et les lignes directrices en ce qui a trait aux mesures de santé publique afin d'atténuer la transmission de la COVID-19 dans les camps d'été de jour et camps de vacances pour les jeunes. Les données probantes et les lignes directrices relatives aux camps de vacances ont été particulièrement intéressantes.

## Contexte

Alors que les enfants ne semblent souffrir que légèrement de la maladie de la COVID-19, ils ont montré qu'ils contribuaient à la transmission virale<sup>1,2</sup>. Les camps d'été, et en particulier les camps de vacances, posent un risque de transmission parce qu'ils impliquent des contacts étroits et des espaces de vie partagés (c.-à-d. un lieu d'hébergement collectif), ainsi que des activités qui peuvent présenter de plus grands risques de transmission de la COVID-19, comme le chant<sup>3</sup>. De nombreuses éclosions de la COVID-19 ont été signalées dans ces formes d'hébergement<sup>4-6</sup>. Par conséquent, il est important de comprendre les facteurs qui contribuent à une transmission accrue dans cette forme d'hébergement et de prévoir des mesures efficaces de prévention de manière à déterminer si ces formes d'hébergement peuvent être exploitées en toute sécurité dans le contexte de la pandémie de COVID-19 qui perdure en Ontario.

Durant l'été 2020, l'Ontario a interdit les activités des camps de vacances, toutefois, les camps de jour ont été autorisés avec la mise en place de mesures de prévention et de contrôle des infections, comme la désinfection fréquente, le lavage des mains, la distanciation physique, la mise en cohorte, le dépistage et le port du masque quand la distanciation physique ne pouvait être maintenue<sup>7</sup>.

Dans cette analyse environnementale, les données probantes, les études de cas et les directives concernant la transmission de la COVID-19 et la prévention dans les installations des camps pour les jeunes (c.-à-d. 18 ans et moins) ont été examinées.

## Méthodologie

En vue d'un examen ciblé des données probantes, une recherche a été menée par les Services de bibliothèque de Santé publique Ontario (SPO) le 5 février 2021 au moyen de la base de données MEDLINE. Une recherche supplémentaire pour des prépublications a été menée le 8 février 2021 au moyen de la base de données *COVID-19 Portfolio* du NIH (prépublications). Les termes de recherche comprenaient, mais sans s'y limiter *COVID-19/coronavirus/SARS-CoV2 et camp/camper/cabin*. La stratégie de recherche complète est disponible sur demande. Les articles en langue anglaise revus par les pairs qui ont examiné les données probantes ou les lignes directrices relativement à la COVID-19 et aux camps d'été ont été inclus. Un seul examinateur a procédé au dépouillement des titres, résumés et textes complets et a extrait les données.

Une analyse rapide par région des rapports sur les éclosions et documents de directives liés aux camps d'été a été menée le 8 février 2021. Trois stratégies de recherche ont été utilisées par moteur de recherche, lesquelles comprenaient des termes comme *camp/sleep-away/overnight/wilderness retreat/outbreak*. Les documents ont été obtenus par l'entremise de recherche en ligne au moyen de Google.ca et de moteurs de recherche personnalisée de Google pour les ministères et organismes de santé canadiens, les sites Web du gouvernement fédéral des États-Unis (É.-U.) et des ressources internationales en santé publique avec des limites de dates du 1<sup>er</sup> janvier 2019 à aujourd'hui. Les 100 premiers résultats de chaque recherche ont été triés en fonction de leur pertinence.

## Résultats

### Examen des données probantes

La recherche en bibliothèque a identifié 184 articles (135 articles revus par les pairs, 49 prépublications), parmi lesquels cinq ont été inclus et résumés. Un article supplémentaire a été identifié au moyen de la recherche en littérature grise<sup>6</sup>. Il convient de noter que la majorité des articles identifiés par la recherche portaient sur les camps de vacances et que peu d'articles identifiés portaient sur les camps de jour. Quatre articles décrivaient des études de cas sur des camps de vacances pour les jeunes et les mesures de santé publique utilisées pour contrôler avec succès<sup>8</sup> ou vainement<sup>4-6</sup> la transmission de la COVID-19 dans ces milieux<sup>6</sup>. Un article décrivait la faisabilité et l'acceptabilité de l'autotest en camp<sup>9</sup> et le reste de l'article décrivait les mesures de santé publique mises en place par les camps d'été d'équitation<sup>10</sup>. Les cinq articles sont résumés chacun à tour de rôle ci-dessous.

### EXEMPLE DE QUATRE CAMPS DANS LE MAINE QUI ONT RÉUSSI À PRÉVENIR LES ÉCLOSIONS

Un rapport de la littérature grise produit par Blaisdell et al. présentait quatre camps de vacances du Maine qui ont été décrits comme des vécus réussis d'identification et d'isolement de trois cas asymptomatiques de la COVID-19 et de prévention de la transmission secondaire par l'utilisation de stratégies de prévention et d'atténuation multicouches<sup>8</sup>. Les séjours dans les camps étaient d'une durée de 44 à 62 jours. L'âge précis du groupe pour le camp n'était pas indiqué. Pendant l'été de 2020, quatre camps de vacances dans le Maine ont mis en place plusieurs interventions non pharmaceutiques pour prévenir et atténuer la transmission de la COVID-19, notamment par quarantaine avant l'arrivée, test de dépistage avant et après l'arrivée et surveillance des symptômes, mise en cohorte, utilisation de couvre-visages, distanciation physique, mesures d'hygiène rehaussées, nettoyage et désinfection, ainsi que programmation maximale à l'extérieur. Ces camps exigeaient des participants qu'ils soient testés pour la COVID-19 environ cinq à sept jours avant leur arrivée. Ceux qui obtenaient un résultat de test positif retardaient leur arrivée au camp; ils arrivaient au camp après un isolement de 10 jours et une fois tous les symptômes disparus. Une semaine après l'arrivée au camp, les participants étaient de nouveau testés et trois cas asymptomatiques ont été découverts. Ces personnes ont été isolées ainsi que celles qui avaient été en contact étroit avec elles et aucune transmission secondaire n'est survenue. De plus, tous les participants du camp ont été mis en quarantaine par cohorte pendant 14 jours après leur arrivée au camp, peu importe les résultats de test ou de dépistage.

D'autres mesures de prévention qui ont été mises en place dans ces camps comprenaient : port obligatoire du masque, nettoyage et désinfection accrus, maximisation de la programmation extérieure, périodes de repas échelonnées ou repas pris à l'extérieur, utilisation de produits jetables (par ex. couverts, condiments), programmation particulière par cohorte, utilisation échelonnée de la salle de

bains ou par cohorte et sports limités à ceux autorisés pour la distanciation physique. Les cohortes ont été créées en fonction des pavillons de résidence ou de l'âge, et variaient en nombre de 5 à 44 participants. S'il y avait interaction en dehors de la cohorte durant les 14 jours après l'arrivée, les participants devaient porter un couvre-visage et maintenir une distance physique de deux mètres (six pieds). En outre, les participants et les membres du personnel faisaient l'objet d'un dépistage quotidien des symptômes de la COVID-19 et d'une prise de température par le personnel de la santé. Ce dépistage a permis d'identifier 12 participants avec des symptômes qui ont été isolés, et leurs cohortes ont été mises en quarantaine en attendant les résultats des tests. Les 12 participants isolés ont obtenu des résultats négatifs. Il était également recommandé que le voyage vers le camp soit effectué directement dans un véhicule familial. Ceux qui voyageaient par autobus devaient porter des couvre-visages, et la distanciation physique était surveillée par des membres du personnel. Dans l'ensemble, les auteurs ont conclu que l'utilisation d'interventions multicouches de santé publique a permis aux camps d'identifier rapidement les participants ou les membres du personnel atteints de COVID-19 et de réussir à prévenir la transmission. Il est important de noter que ces camps ne comptaient pas seulement sur le dépistage pour prévenir la transmission.

Avertissement : Cet article faisait partie d'une enquête des publications de MMWR (*Morbidity and Mortality Weekly Report*) sur une ingérence politique (visant à bloquer ou modifier les résultats scientifiques). L'enquête a conclu qu'il n'y avait pas eu d'ingérence<sup>11</sup>.

## ÉCLOSION DANS UN CAMP DE VACANCES EN GÉORGIE

Deux rapports de Szablewski et al. décrivent une éclosion importante de COVID-19 qui est survenue dans un camp de vacances de trois semaines pour les jeunes (âgés de 6 à 19 ans) en Géorgie<sup>4,5</sup>. Les auteurs ont mené une étude de cohorte rétrospective parmi les participants et le personnel pour déterminer l'étendue de l'éclosion et évaluer les facteurs qui avaient contribué à la transmission<sup>5</sup>. Le taux d'attaque était de 56 % (351 participants sur 627 ont été infectés), avec un nombre de reproductions instantanées de 10 lors du premier jour du camp<sup>5</sup>. Des analyses indiquaient que 12 cas étaient infectés avant d'arriver au camp et 339 personnes le sont devenues au camp<sup>5</sup>. Parmi les cas dont les renseignements sur les symptômes sont disponibles (n=288), 16 % étaient asymptomatiques<sup>5</sup>. Le camp exigeait un résultat négatif à un test d'amplification des acides nucléiques ou test de détection de l'antigène du syndrome respiratoire aigu sévère du coronavirus 2 (SRAS-CoV-2) obtenu dans les 12 jours précédant l'arrivée (l'argumentaire justifiant le choix d'une période de 12 jours n'a pas été fourni).

Les chalets variaient de 1 à 26 occupants (l'occupation moyenne étant de 24)<sup>5</sup>. Malgré la mise en cohorte, 88 % des participants ont déclaré avoir eu des contacts directs ou étroits avec des personnes en dehors de leur chalet (par ex. par étreintes ou baisers, ou activités en contact étroit, comme jouer à des sports intérieurs ou voyager ensemble dans des véhicules)<sup>5</sup>. De plus, 9 % des participants ont déclaré porter des masques en tout temps (5 % des participants et 15 % du personnel)<sup>5</sup>.

Ces études démontrent que les mesures adoptées par le camp n'étaient pas suffisantes pour prévenir une éclosion de COVID-19 dans ses installations<sup>4</sup>. Les auteurs ont conclu que les cohortes relativement importantes dormant dans le même chalet et partageant régulièrement des activités en chantant et en criant ont probablement contribué à la transmission<sup>4</sup>. Il a été suggéré aussi que les tests de dépistage ne devraient pas être utilisés à titre d'unique mesure d'atténuation; ils recommandent plutôt d'utiliser les tests de dépistage en combinaison avec une quarantaine avant l'arrivée, une routine de surveillance des symptômes avec isolement approprié et quarantaine, mise en cohorte, distanciation physique, port du masque et mesures accrues de désinfection et d'hygiène des mains<sup>5</sup>.

## ÉCLOSION DANS UNE RETRAITE DE VACANCES SCOLAIRES D'ÉTÉ DANS LE WISCONSIN

Un rapport de littérature grise de Pray et al. décrit une éclosion de COVID-19 dans une retraite de vacances d'été d'une école secondaire pour garçons dans le Wisconsin<sup>6</sup>. La retraite d'une durée approximative d'un mois accueillait 152 garçons d'âge du secondaire, des moniteurs et membres du personnel provenant de 21 États et de deux autres pays. Tous les participants devaient fournir de la documentation montrant soit un résultat positif à un test sérologique obtenu au cours des trois mois précédents ou un résultat négatif à une transcription inverse suivie d'une réaction en chaîne de la polymérase (RT-PCR) pour le SRAS-CoV-2 obtenu dans les 7 jours précédant le voyage. Ils devaient également se mettre volontairement en quarantaine chez eux pendant sept jours avant de voyager, et porter un masque pendant le voyage. Cependant, une évaluation du respect de la quarantaine volontaire, de l'efficacité ou de la mise en application n'a pas été fournie.

Pendant la retraite, les étudiants et les moniteurs n'étaient pas obligés de porter un masque ou de pratiquer la distanciation physique. Les classes avaient lieu dans des pavillons extérieurs avec environ 20 étudiants par classe assis à des tables à moins de deux mètres (six pieds) de distance. Les 127 étudiants dormaient dans des dortoirs (quatre à six par chambre) et des yourtes (huit par pièce), organisés par niveau de classe. Les lits dans les dortoirs et dans les yourtes étaient faiblement espacés avec trois à quatre ensembles de lits superposés dans chacun, avec salles de bains partagées et aires communes. Le premier jour de la retraite, un étudiant a ressenti des symptômes de la COVID-19 et a obtenu un peu plus tard une confirmation de résultat positif. Il a été isolé dans une chambre individuelle et 11 garçons parmi ses contacts étroits ont été mis en quarantaine ensemble dans un dortoir séparé. Plusieurs jours plus tard, six des 11 contacts étroits du patient d'origine et 18 étudiants supplémentaires sans aucun antécédent connu d'exposition signalaient l'apparition de symptômes bénins de la COVID-19. Les tests de dépistage ont confirmé avant la fin de la retraite que 116 (76 %) des participants avaient été infectés. Les auteurs suggèrent qu'une quarantaine complète de 14 jours avant l'arrivée aurait pu prévenir l'introduction du SRAS-CoV-2 dans ce milieu. Également, la mise en cohorte des participants pendant 14 jours après l'arrivée aurait pu permettre une maîtrise précoce de l'éclosion. Ils suggèrent aussi que le port du masque, une hygiène accrue et des pratiques de désinfection ainsi qu'une programmation maximale à l'extérieur sont nécessaires pour prévenir les éclosions de COVID-19 dans ces milieux.

### Autres études

#### ACCEPTABILITÉ ET FAISABILITÉ DE TESTS À FAIRE SOI-MÊME DANS UN CAMP

Cooch et al. a mené une étude de cohorte pour examiner si les tests supervisés, les tests en série, les tests à faire soi-même, les tests non nasopharyngés dans les milieux de camps d'été seraient acceptables et faisables<sup>9</sup>. L'étude comprenait des participants âgés de 5 à 14 ans provenant de deux camps de jour. Ils ont recueilli des échantillons à deux moments donnés : durant les trois premiers et les deux derniers jours de la session de camp. Les auteurs ont conclu que les tests supervisés, à faire soi-même en série antérieurs au test de dépistage du SRAS-CoV-2 par sécrétions nasales ou salive étaient acceptables, avec une participation répétée réussie.

#### MESURES DE SANTÉ PUBLIQUE DANS DES CAMPS D'ÉQUITATION

Merkies et al. a décrit des protocoles qui ont été mis en place dans des camps d'équitation<sup>10</sup>. Ils ont indiqué que les camps d'équitation avaient mis en place les mesures suivantes : des groupes de leçon plus petits, la désinfection des zones achalandées, la désinfection du harnachement, le port du masque

à l'intérieur de l'écurie, l'établissement d'horaires de randonnée et la limitation de l'accès. Ils ont aussi annulé les programmes avec nuitée et lunch et établi des cohortes afin que les enfants puissent rester avec un moniteur et un groupe pour la journée au complet.

## Analyse par juridiction

Des sources saisies par des recherches sur des sites Web de littérature grise sont résumées ci-dessous conformément à leur application des lignes directrices des camps de jour ou camps de vacances. La majorité des lignes directrices identifiées par la recherche ont été élaborées avant les secondes vagues dans ces régions et avant l'émergence de variants plus transmissibles et plus préoccupants de la COVID-19<sup>12-14</sup>. Par conséquent, les éléments contextuels qui pourraient être liés aux connaissances et aux taux au moment de la publication des lignes directrices présentent probablement des différences comparées à des documents de lignes directrices plus récents. Une liste de documents de lignes directrices provenant de différentes juridictions est incluse dans l'annexe A.

Quelques exemples de mesures communes de santé publique identifiées dans des documents de lignes directrices figurent ci-dessous. La liste n'est pas exhaustive et ne comprend pas toutes les mesures recommandées devant être en place.

## CAMPS DE JOUR

### DÉPISTAGE ET SUIVI DES SYMPTÔMES

Presque tous les documents de directives ont exigé une certaine forme de dépistage de la COVID-19. Plusieurs ont demandé un dépistage actif quotidien des symptômes de la COVID-19<sup>7,15-20</sup>. En outre, les participants et le personnel devaient subir des contrôles de température ou la vérification de présence de fièvre avant d'être autorisés à entrer dans le camp<sup>16,21-23</sup>. Toutefois, un rapport en particulier a mentionné que les vérifications de température et le dépistage détaillé ou la demande de test de dépistage de la COVID-19 n'étaient pas exigés ou recommandés<sup>24</sup>. Les questions de dépistage comprenaient : (1) symptômes de la COVID-19 au cours des 14 derniers jours; (2) résultat positif à un test de dépistage de la COVID-19 au cours des 14 derniers jours; et/ou (3) contact étroit ou proche avec un cas confirmé ou soupçonné de la COVID 19 au cours des 14 derniers jours<sup>25</sup>.

Les approches de base en matière de dépistage comprenaient qu'une personne menant le dépistage maintienne une distance de deux mètres (six pieds) pendant qu'elle posait les questions<sup>26,27</sup>, et le port d'une protection adéquate, y compris au moins un masque (mais pouvait comprendre également une blouse, un écran et des gants)<sup>25,28</sup>. Un document décrivait que les familles pouvaient prendre la température de leur enfant à la maison et la prouver avant de déposer leur enfant au camp<sup>27</sup>. D'autres recommandaient que le dépistage soit effectué à distance là où c'était possible (par ex. par téléphone ou questionnaire électronique), avant que l'enfant arrive au camp<sup>25,28</sup>. Pour les enfants et participants arrivant dans un programme par transport en autobus et pour les employés assurant la supervision dans l'autobus, le dépistage était requis avant d'embarquer dans l'autobus, dans la mesure du possible<sup>25,28</sup>.

### ISOLEMENT ET QUARANTAINE

Les directives d'isolement et de quarantaine décrivaient la gestion des personnes symptomatiques, des cas et des contacts. Le personnel ou les participants au camp avec cas confirmé de COVID-19 ne pouvaient généralement pas revenir au camp tant qu'ils n'avaient pas suivi les directives d'isolement à la maison (trois jours sans symptômes et 10 jours depuis l'apparition des symptômes)<sup>16,21,22,24-28</sup>. Étant donné que les directives standards d'isolement à la maison sont d'au moins 14 jours après un contact

étroit, quand un participant ou un membre du personnel obtenait un résultat positif à un test de dépistage de la COVID-19 et avait été exposé à d'autres personnes dans le camp, l'installation ou le bureau devait fermer temporairement pendant que les participants ou le personnel s'isolaient<sup>21</sup>.

Les directives décrivaient comment un enfant ou un membre du personnel malade étaient gérés. Par exemple, les installations devaient avoir un espace identifié pour isoler une personne malade ou symptomatique, idéalement avec une salle de bains séparée et une ventilation adéquate, où les participants ou le personnel présentant des symptômes de la COVID-19 devaient immédiatement s'isoler (en plus de leurs contacts qui devaient également s'isoler, séparément de la personne symptomatique)<sup>16,21-30</sup>. Le personnel et les participants symptomatiques qui étaient isolés au camp devaient quitter les locaux le plus tôt possible (un parent ou un tuteur devait idéalement venir chercher les participants)<sup>16,21-30</sup>.

## **DISTANCIATION PHYSIQUE ET MISES EN COHORTE**

La plupart des juridictions avaient des exigences de distanciation physique. Un grand nombre ont demandé aux participants et au personnel de maintenir une distance physique de deux mètres chaque fois que c'était possible<sup>7,17-20,31-33</sup>. D'autres ont simplement mentionné que la distanciation physique devait être encouragée par les parents ou tuteurs et le personnel<sup>24</sup>. Certaines directives ont précisé que la distanciation physique devait être encouragée tant dans les espaces intérieurs qu'extérieurs. Un document de directives a précisément mentionné des plans pour permettre la distanciation physique du personnel en échelonnant les périodes de pause ou en procurant des espaces de pause supplémentaires<sup>21</sup>. La réduction des contacts entre les participants a également été décrite au moyen de changements de programmation modifiant les heures d'utilisation des zones partagées<sup>30,34</sup>.

Plusieurs documents de directives ont recommandé la mise en cohorte, soit la séparation des participants en petits groupes avec du personnel dédié pour assurer qu'ils restent dans le même groupe pour tous les jours de présence au camp, et de limiter le mélange entre les cohortes<sup>7,16-20,24-27,30,35</sup>. De nombreux documents ont recommandé aussi la modification des procédures pour déposer et revenir chercher les enfants appuyant le regroupement distinct des participants dans la mesure du possible (par ex. par des entrées de groupes distinctes, l'accompagnement et le ramassage limité à un parent ou tuteur, les heures échelonnées d'arrivée et de départ)<sup>16,24,26,27</sup>. Les camps peuvent également envisager l'utilisation échelonnée des espaces communs (par ex. terrains de jeu, coin-repas, salle de bains)<sup>28,31</sup>, et l'utilisation temporaire de cloisons, lorsque c'est possible, pour assurer que les groupes ne se mélangent pas<sup>22</sup>.

Lorsque des groupes mis en cohortes devaient se trouver plus proches, une source a noté qu'il devait y avoir des efforts pour réduire le mélange et respecter les recommandations de ventilation et de port du masque<sup>30</sup>.

## **VENTILATION**

Plusieurs documents de directives ont recommandé d'assurer que les systèmes de ventilation soient en bon état de fonctionnement (incluant chauffage, ventilation et systèmes de climatisation)<sup>16,23,27,33</sup> et d'accroître la circulation d'air extérieur autant que possible; par exemple, en ouvrant les fenêtres et les portes<sup>16,26,27</sup>, et en utilisant des ventilateurs (soufflant loin des gens), particulièrement dans les véhicules<sup>28,32</sup>. Plusieurs sources ont suggéré l'installation et l'utilisation d'épurateurs d'air à rendement élevé portatifs; toutefois, des précisions quant aux situations recommandées pour leur utilisation n'ont

pas été données<sup>21,31</sup>. Il y a eu aussi des recommandations d'ordre général comme passer plus de temps à l'extérieur.

## REPAS

Plusieurs stratégies ont été décrites pour réduire les risques de transmission du SRAS-CoV-2 pendant les périodes de repas. Ces stratégies comprenaient l'utilisation d'articles de service jetables (couverts et condiments)<sup>16,21,27,35</sup>, d'espacer les heures de repas<sup>25,28,35</sup>, et de prendre les repas en groupes séparés (chalets, salles de classe, à l'extérieur)<sup>16,21,23,25-28,35</sup>. Il a également été suggéré, si c'était possible, que les participants apportent leurs propres repas<sup>16,21,23</sup>. Les repas en commun n'étaient en général pas recommandés dans les sources identifiées<sup>16,21,23</sup>. Il a été suggéré de séparer les tables avec des sièges à au moins deux mètres (six pieds) des autres tables, si possible<sup>25,28</sup>. Si de la nourriture était offerte pendant un événement, des boîtes préemballées ou des sacs pour chaque participant étaient suggérés, au lieu d'un buffet ou d'un repas servi de style familial<sup>16,21,26</sup>. Il était recommandé que les préposés des camps de jour portent des gants pour servir les repas<sup>22</sup>. Le nettoyage des surfaces des tables avant et après chaque groupe était décrit<sup>26</sup>.

## VOYAGE, TRANSPORT ET EXCURSIONS

Plusieurs documents de directives ont recommandé d'éviter les voyages non nécessaires, y compris les activités et les événements comme des visites sur le terrain ou des excursions<sup>22-24,26,27,29,30</sup>. Si du transport devait être effectué, les mesures suivantes étaient décrites : espacement physique entre les participants dans les autobus scolaires (par ex. asseoir un enfant par rangée, sauter des rangées) si possible<sup>21,25,26,28,36</sup>, désinfecter fréquemment les véhicules<sup>21,26</sup>, s'assurer que tous les chauffeurs portent un masque<sup>21,23,25,26,28</sup>, et ouvrir les vitres et les trappes pour augmenter la ventilation<sup>21,25,28</sup>.

## ARRIVÉE, DÉPART ET VISITEURS

Modifier les horaires comme échelonner les heures d'arrivée et de départ des participants pour éviter le rassemblement de grands groupes a été recommandé de manière générale<sup>7,16,18-23,25-28</sup>. Il était conseillé d'assurer l'arrivée et le départ des enfants à l'extérieur des installations autant que possible<sup>24,29,35,36</sup>. La distanciation physique était encouragée et surveillée parmi le personnel ainsi que les parents et tuteurs, et entre les parents et tuteurs<sup>22,24-28</sup>. Certains documents de directives ont recommandé que ce soit le même parent ou tuteur qui accompagne l'enfant et vienne le chercher tous les jours<sup>22,26,27</sup>. D'autres recommandations comprenaient : obligation pour les parents et tuteurs de porter un masque à l'arrivée et au départ<sup>22</sup>, d'utiliser du désinfectant pour les mains avant et après l'enregistrement à l'arrivée et au départ<sup>26</sup>, que les parents apportent leur propre stylo<sup>26</sup>, et si l'enregistrement était électronique, des serviettes alcoolisées devaient être utilisées pour nettoyer les écrans<sup>26</sup>. Si possible, un seul employé s'occupait des enfants à l'arrivée et au départ, et escortait tous les enfants pour aller à la voiture ou en venir<sup>22,25</sup>.

Les visiteurs non essentiels, les bénévoles et les groupes externes devaient être limités le plus possible<sup>16,21-23,25,27-29</sup>. Le cas échéant, tous les visiteurs et le personnel autre que celui du camp (par ex. services de livraison) devaient être testés, et leur contact avec les participants restreint<sup>35</sup>.

## CHANT

Peu de documents de directives comprenaient des recommandations concernant le chant. Parmi ceux qui l'ont abordé, quatre ont recommandé d'éviter le chant parce que c'était jugé comme une activité à haut risque<sup>24,30,31</sup>. Un document de directives interdisait les activités des camps de groupes de musique



et de chorale<sup>35</sup>. D'autres ont recommandé que les activités de chant aient lieu à l'extérieur et que les personnes maintiennent une séparation d'au moins 4,50 mètres (15 pieds) si possible<sup>29</sup>.

Aucune autre recommandation précise pour d'autres types d'activités de camp n'était notée dans les directives identifiées.

## MASQUES

Certaines juridictions ont exigé des participants et du personnel de porter des couvre-visages quand la distanciation physique de deux mètres (six pieds) ne pouvait être maintenue ou que des groupes assignés ne pouvaient être maintenus<sup>15,23</sup>. D'autres ont exigé le port du masque pour les activités intérieures, dans les espaces communs et dans les transports, mais pas quand les personnes étaient physiquement distancées à l'extérieur<sup>18,33</sup> (à l'exception des enfants de troisième année ou plus jeunes)<sup>18</sup>. Certains ont recommandé l'utilisation du masque tant pour les participants que le personnel<sup>21,35</sup> (à l'exception des moins de cinq ans<sup>26,27,32</sup> ou des moins de dix ans<sup>36,35</sup>), alors que d'autres indiquaient l'utilisation du masque pour le personnel sans aucune mention de port du masque pour les participants<sup>22</sup>. D'autres n'avaient aucune mention précise d'exigence de port du masque<sup>17</sup>. Une région a précisé que les masques ne devraient pas être portés lors d'activités dans l'eau<sup>28</sup>.

## NETTOYAGE ET DÉSINFECTION

Plusieurs documents de directives pour les camps de jour ont recommandé que tous les objets partagés et communs (par ex. les jouets) et les zones partagées (par ex. les fontaines à eau, les salles de bains) soient désinfectés entre les utilisations, en utilisant un produit désinfectant approuvé par Santé Canada, l'Agence pour la protection environnementale (É.-U.) ou tout autre organisme de contrôle<sup>7,16-19,21-25,28,37</sup>. Le partage d'objets devrait être découragé autant que possible<sup>26,27</sup>, et les objets qui ne peuvent être désinfectés (par ex. les jouets mous, les vêtements, les marionnettes) devraient être éliminés ou leur utilisation devrait être empêchée<sup>25,26</sup>. Les programmes ont indiqué de prendre des précautions accrues pour désinfecter tous les secteurs où des personnes symptomatiques ou des cas avaient eu accès, et devaient fermer le camp pendant 24 heures si possible<sup>22,24,26,27,30</sup>. De la formation devrait être donnée au personnel sur des techniques et produits appropriés de nettoyage et de désinfection<sup>36</sup>.

## HYGIÈNE DES MAINS

En général, tous les documents de directives ont recommandé des pratiques d'hygiène des mains. Dans l'ensemble, ils ont recommandé que l'hygiène des mains soit effectuée fréquemment<sup>7,17-20,25,26,36</sup>, et que les participants et le personnel soient formés pour suivre des techniques appropriées de lavage des mains (par ex. se laver les mains pendant 20 secondes)<sup>33,37</sup>. Les documents ont recommandé également que des stations de lavage ou de désinfection des mains soient fournies en plusieurs endroits autour du camp<sup>21,23,28,29,35,36</sup>, mais ont indiqué que la désinfection des mains ne devait pas en remplacer le lavage<sup>15,16</sup>. Les désinfectants pour les mains doivent contenir au moins 60 % d'alcool<sup>16,21,28,29</sup>. Il était recommandé que les participants et le personnel se lavent les mains ou les désinfectent lors des situations suivantes : à l'entrée d'un chalet ou d'une aire de repas, après avoir touché des surfaces touchées fréquemment, après avoir utilisé les toilettes, après avoir éternué ou toussé ou s'être mouché le nez, après avoir utilisé des objets communs comme des équipements de sport, après avoir pris un repas et entre les différentes activités du programme, lors de l'arrivée au camp et avant de le quitter à la fin de la journée<sup>27,34</sup>. D'autres formes d'hygiène des mains doivent être fournies pour des programmes de camp qui ne se déroulent pas dans une installation où le service est offert<sup>32</sup>.

## ÉTIQUETTE RESPIRATOIRE

Plusieurs documents de directives pour les camps de jour ont indiqué une étiquette respiratoire pour les participants et le personnel. Ces mesures comprenaient de demander aux participants et au personnel de tousser ou d'éternuer dans la manche ou un mouchoir, d'éviter de se toucher le visage s'ils ne s'étaient pas lavé les mains, et d'éviter de partager des aliments, des boissons ou des ustensiles<sup>7,16,18-21,24,25,27,30,33</sup>. Les camps devaient fournir des mouchoirs afin que les participants et le personnel puissent suivre une étiquette respiratoire appropriée<sup>7</sup>. Les mouchoirs devaient ensuite être jetés immédiatement, et les participants et le personnel devaient après se laver les mains minutieusement<sup>16</sup>. Certains guides ont recommandé que le personnel rappelle régulièrement aux participants comment tousser ou éternuer en toute sécurité en présence d'autres participants et membres du personnel<sup>7,16,21,30</sup>.

## CAMPS DE VACANCES

Alors que certaines provinces, notamment la Colombie-Britannique et l'Ontario, ont explicitement interdit les camps de vacances en 2020, certaines régions des États-Unis leur ont permis de fonctionner sous condition de précautions supplémentaires contre la COVID-19 pendant l'été 2020<sup>7,20,29,31,33,35,36,38</sup>. Les mesures des camps de jour s'appliquaient aux camps de vacances, mais ces derniers uniquement devaient prendre des dispositions de chambre sécuritaires pour les participants, et dans certains cas, également pour le personnel. Les dispositions de chambre sont soulignées et d'autres différences notables sont résumées.

## DISPOSITIONS DE CHAMBRE

Les dispositions de chambre recommandées comprenaient l'espace entre les lits qui devait libérer un espace d'au moins deux mètres (six pieds) entre les têtes des participants ou l'utilisation de barrières lorsque ce n'était pas possible<sup>16,29,31-33,35,36</sup>. Les lits superposés pouvaient être utilisés en disposition tête-bêche pour assurer l'espace<sup>33,35,36</sup>.

On recommandait que les participants soient mis en cohorte en fonction de leur groupe de chambre et soient traités comme un « ménage » dans un document de directives<sup>30,31,34,36</sup>. Parmi des directives plus strictes, les personnes de différents ménages n'étaient pas autorisées à résider dans les mêmes dispositions d'hébergement jusqu'à tant qu'une phase de risque moins élevé de transmission soit atteinte dans l'État<sup>38</sup>.

L'utilisation de fenêtres ouvertes et de ventilateurs était recommandée par l'un des ensembles de directives pour améliorer la ventilation des chalets<sup>36</sup>.

## AUTRES DIFFÉRENCES NOTABLES POUR LES CAMPS DE VACANCES

Avant l'arrivée au camp, certaines sources de directives ont recommandé une quarantaine volontaire allant jusqu'à 14 jours de la part des participants et du personnel, et une autre a recommandé qu'un test de dépistage de la COVID-19 soit effectué dans les quatre jours précédant l'admission au camp<sup>30,32,35</sup>. Cette source de directives note également que les camps qui exigent des participants de suivre une quarantaine volontaire pendant 14 jours avant l'arrivée au camp et de subir aussi un test de dépistage de la COVID-19 par réaction en chaîne de la polymérase (PCR) au cours des quatre jours avant le début du camp, n'exigeront pas des participants et du personnel de porter un masque<sup>35</sup>.

Des directives recommandaient que le dépistage soit exigé pour toute personne qui pouvait entrer dans le camp<sup>30,35,36</sup>. Le dépistage quotidien était mené après l'admission<sup>30,32,35,36</sup>. Des considérations de mise

en cohorte s'appliquent encore comme dans les camps de jour; cependant, de la flexibilité est accordée en ce qui concerne les tailles de groupe et le mélange si un camp est organisé autour d'un seul groupe de participants pour une saison, et qu'il n'y a aucun nouveau participant admis dans un programme au fil du temps qui pourrait constituer un nouveau réservoir de maladie<sup>30</sup>.

Pour accommoder les parents et tuteurs qui ne pourraient pas venir chercher des enfants symptomatiques (par ex. des symptômes découverts pendant la nuit), il est recommandé que des plans soient en place pour permettre l'isolement d'un participant<sup>32</sup>.

Dans les camps où les masques étaient requis, une exception a été indiquée dans un document de directives, laquelle était que les masques n'étaient pas requis pour dormir ou se baigner<sup>35</sup>. Dans un autre document de directives, les dispositions pour la nuit devaient être individuelles et non partagées pour que les participants soient exonérés du port du masque, et les mêmes directives ne recommandaient pas le port du masque pendant le sommeil<sup>31</sup>. Dans un ensemble de recommandations, les camps qui exigeaient la quarantaine volontaire et le test PCR à titre de condition d'admission au camp étaient ensuite exemptés d'exigences de port du masque<sup>35</sup>.

De la même manière que les camps de jour, l'échelonnement des pauses pour aller à la salle de bains, des pauses de repas et des heures de douches étaient recommandés<sup>35</sup>.

D'autres formes d'hygiène des mains devaient être mises à la disposition des participants pour les programmes de camps de vacances qui n'avaient pas lieu dans une installation assortie de services<sup>32</sup>.

## Répercussions sur la pratique

- La décision d'exploiter des camps d'été de jour ou des camps de vacances en Ontario en 2021 devra examiner soigneusement l'épidémiologie actuelle de la COVID-19, y compris la prévalence et la circulation locale des variants préoccupants de la COVID-19 en raison de la transmissibilité accrue, le risque accru de propagation par l'entremise des voyages interrégionaux pour les participants aux camps provenant de secteurs à prévalence élevée de COVID-19 vers des régions où la prévalence est plus faible, ainsi que les bénéfices potentiels pour la santé physique, mentale et sociale des participants.
  - Les activités des camps devront s'harmoniser aux directives provinciales de la région et de la province à ce moment-là et être souples en fonction de l'évolution de l'épidémiologie et des recommandations de santé publique.
- Les vaccins de la COVID-19 ne sont pas actuellement autorisés pour les personnes âgées de moins de 16 ans<sup>39</sup> et ne sont pas par conséquent une option pour réduire le risque pour la plupart des participants aux camps, mais les participants et le personnel dans les groupes d'âge pertinents devront être encouragés, et potentiellement obligés (avec des exemptions valides), d'être immunisés si les vaccins deviennent disponibles.
- Les participants qui se joignent à de multiples cohortes (par ex. inscrits à plusieurs camps de jour, passant lors de jours différents entre camp de jour, camp de vacances et école en activité) posent un risque supplémentaire de propagation de la COVID-19 par le mélange de différentes cohortes.
- Les demandes de tests de dépistage de la COVID-19 avant et pendant les activités du camp devraient tenir compte de la faisabilité des tests de dépistage en Ontario à ce moment-là, ainsi

que de l'accessibilité des tests, de l'acceptabilité des méthodes de dépistage et du temps nécessaire pour obtenir les résultats.

- Les exigences pour les participants de se mettre en quarantaine à la maison avant de se présenter dans un camp de vacances devraient prendre en compte la faisabilité et les aspects d'équité de la quarantaine à la maison.

ARCHIVÉ

## Bibliographie

1. Centre de collaboration nationale des méthodes et outils. *Living rapid review update 11: what is the specific role of daycares and schools in COVID-19 transmission?* [Internet]. Hamilton, ON : Centre de collaboration nationale des méthodes et outils; 2020 [cité le 4 mars 2021]. Figurant à : <https://www.nccmt.ca/uploads/media/media/0001/02/10a0f472d7a3b70c9e188dd380c85bb39318e54f.pdf>
2. Kelvin AA, Halperin S. *COVID-19 in children: the link in the transmission chain*. THE LANCET Infectious Diseases. 2020;20(6):633-4. Figurant à : [https://doi.org/10.1016/S1473-3099\(20\)30236-X](https://doi.org/10.1016/S1473-3099(20)30236-X)
3. Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé (Santé publique Ontario). *La COVID-19 et les risques de transmission par le chant et les instruments à vent – Ce que nous savons jusqu'à présent* [Internet]. Toronto, ON : Imprimeur de la Reine pour l'Ontario; 2020 [cité le 3 mars 2021]. Figurant à : <https://www.publichealthontario.ca/-/media/documents/ncov/covid-wwksf/2020/07/what-we-know-transmission-risks-singing-wind-instruments.pdf?la=fr>
4. Szablewski C, Chang K, Brown M, Chu V, Yousaf A, Anyalechi N, et al. *SARS-CoV-2 transmission and infection among attendees of an overnight camp* — Géorgie, juin 2020. MMWR Morb Mortal Wkly Rep. 2020;69(31):1023-5. Figurant à : <https://doi.org/10.15585/mmwr.mm6931e1>
5. Szablewski CM, Chang KT, McDaniel CJ, Chu VT, Yousaf AR, Schwartz NG, et al. *SARS-CoV-2 transmission dynamics in a sleep-away camp*. Pediatrics. 27 janvier 2021 [Diffusion en ligne avant l'impression]. Figurant à : <https://doi.org/10.1542/peds.2020-046524>
6. Pray I, Gibbons-Burgener S, Rosenberg A, Cole D, Borenstein S, Bateman A, et al. *Outbreak at an overnight summer school retreat* — Wisconsin, juillet-août 2020. MMWR Morb Mortal Wkly Rep. 69(43);1600–4. Figurant à : <https://doi.org/10.15585/mmwr.mm6943a4>
7. Ministère de la santé de l'Ontario. *Document d'orientation sur la COVID-19 : Camps de jour estivaux* [Internet]. Version 3. Toronto, ON : Imprimeur de la Reine pour l'Ontario; 2020 [modifié le 13 août 2020; cité le 9 mars 2021]. Figurant à : [https://health.gov.on.ca/fr/pro/programs/publichealth/coronavirus/docs/2019\\_summer\\_day\\_camps\\_guidance.pdf](https://health.gov.on.ca/fr/pro/programs/publichealth/coronavirus/docs/2019_summer_day_camps_guidance.pdf)
8. Blaisdell LL, Cohn W, Pavell JR, Rubin DS, Vergales JE. *Preventing and mitigating SARS-CoV-2 transmission - four overnight camps*, Maine, juin-août 2020. MMWR Morb Mortal Wkly Rep. 2020;69(35):1216-20. Figurant à : [://doi.org/ 10.15585/mmwr.mm6935e1](https://doi.org/10.15585/mmwr.mm6935e1)
9. Cooch PB, Watson A, Olarte A, Crawford ED, DeRisi J, Greenhouse B, et al. *Supervised self-collected SARS-CoV-2 testing in indoor summer camps to inform school reopening*. medRxiv 20214338 [Préimpression]. 23 octobre 2020 [cité le 9 mars 2021]. Figurant à : <https://www.medrxiv.org/content/10.1101/2020.10.21.20214338v1.full>

10. Merkies K, Copelin C, Crouchman E, St-Onge A. *The effect of the COVID-19 pandemic on riding lesson barns and summer camps in Ontario*. *Animals* (Basel). 2020;10(12):2412. Figurant à : <https://doi.org/10.3390/ani10122412>
11. Alonso-Zaldivar R. *House panel alleges Trump officials attacked CDC reports about coronavirus spread*. PBS NewsHour [Internet], 21 décembre 2020 [cité le 17 février 2021]; Politics. Figurant à : <https://www.pbs.org/newshour/politics/house-panel-alleges-trump-officials-attacked-cdc-reports-about-coronavirus-spread>
12. Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé (Santé publique Ontario). *Ce que nous savons jusqu'à présent... le variant préoccupant de la COVID-19 B.1.351 (501Y.V2)* [Internet]. Toronto, ON : Imprimeur de la Reine pour l'Ontario; 2021 [cité le 2 mars 2021]. Figurant à : <https://www.publichealthontario.ca/-/media/documents/ncov/covid-wwksf/2021/02/wwksf-covid-19-b1351501yv2-variant-of-concern.pdf?la=fr>
13. Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé (Santé publique Ontario). *Le variant préoccupant P1 de la COVID-19 - Ce que nous savons jusqu'à présent* [Internet]. Toronto, ON : Imprimeur de la Reine pour l'Ontario; 2021 [cité le 3 mars 2021]. Figurant à : <https://www.publichealthontario.ca/-/media/documents/ncov/covid-wwksf/2021/02/wwksf-covid-19-p1-variant-of-concern.pdf?la=fr>
14. Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé (Santé publique Ontario). *Ce que nous savons jusqu'à présent sur... le variant préoccupant B.1.1.7 (501Y.V1) VOC-202012/01* [Internet]. Toronto, ON : Imprimeur de la Reine pour l'Ontario; 2021 [cité le 9 mars 2021]. Figurant à : <https://www.publichealthontario.ca/-/media/documents/ncov/covid-wwksf/2020/12/what-we-know-uk-variant.pdf?la=fr>
15. Delaware. Office of the Governor. *Governor Carney releases guidance on summer camp, summer school programs* [Internet]. Seaford, DE : Gouvernement du Delaware; 2020 [cité le 11 février 2021]. Figurant à : <https://news.delaware.gov/2020/05/29/governor-carney-releases-guidance-on-summer-camp-summer-school-programs/>
16. Centers for Disease Prevention and Control. *Suggestions for youth and summer camps* [Internet]. Atlanta, GA: Centers for Disease Prevention and Control; 2021 [modifié le 4 janvier 2021; cité le 10 février 2021]. Figurant à : <https://www.cdc.gov/coronavirus/2019-ncov/community/schools-childcare/summer-camps.html>
17. Gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard. *Lignes directrices pour les camps de jour* [Internet]. Charlottetown, PE : gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard; 2020 [cité le 10 février 2021]. Figurant à : [Lignes directrices pour les camps de jour | Gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard \(princeedwardisland.ca\)](https://www.princeedwardisland.ca/fr/lignes-directrices-pour-les-camps-de-jour)
18. Gouvernement de la Nouvelle-Écosse. *Lignes directrices concernant la COVID-19 pour la réouverture des camps de jour* [Internet]. Halifax, NS : gouvernement de la Nouvelle-Écosse [modifié le 9 février 2021; cité le 9 mars 2021]. Figurant à : [Diffusion des lignes directrices pour les camps de jour estivaux - Government of Nova Scotia, Canada](https://www.novascotia.ca/fr/lignes-directrices-pour-les-camps-de-jour-estivaux)

19. Gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador. *Guidance for summer day camps* [Internet]. St. John's, NL : gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador; 2020 [cité le 10 février 2021]. Figurant à : <https://www.gov.nl.ca/covid-19/information-sheets-for-businesses-and-workplaces/guidance-for-summer-day-camps/>
20. BC Centre for Disease Control; British Columbia Ministry of Health. *COVID-19 public health guidance for summer day camp settings* [Internet]. Vancouver, BC: Provincial Health Services Authority; 2020 [modifié le 7 juillet 2020; cité le 9 mars 2021]. Figurant à : [http://www.bccdc.ca/Health-Info-Site/Documents/COVID\\_public\\_guidance/Day\\_Camp\\_Guidance.pdf](http://www.bccdc.ca/Health-Info-Site/Documents/COVID_public_guidance/Day_Camp_Guidance.pdf)
21. California Department of Public Health. *COVID-19 interim guidance: day camps* [Internet]. Fresno, CA: California Department of Public Health; 2020 [cité le 9 mars 2021]. Figurant à : <https://files.covid19.ca.gov/pdf/guidance-day-camps--en.pdf>
22. Ohio Department of Health. *Responsible RestartOhio: youth day camps* [Internet]. Columbus, OH: Government of Ohio; 2020 [cité le 9 mars 2021]. Figurant à : <https://coronavirus.ohio.gov/static/responsible/Day-Camps.pdf>
23. New Jersey Department of Health. *New Jersey COVID-19 youth summer camp standards* [Internet]. Trenton, NJ: New Jersey Department of Health; 2020 [cité le 10 février 2021]. Figurant à : [https://www.state.nj.us/health/ceohs/documents/phss/Youth\\_Day\\_Camps\\_Standards\\_COVID-19.pdf](https://www.state.nj.us/health/ceohs/documents/phss/Youth_Day_Camps_Standards_COVID-19.pdf)
24. Government of Saskatchewan. *Child and youth day camp guidelines* [Internet]. Regina, SK: Government of Saskatchewan [cité le 10 février 2021]. Figurant à : <https://www.saskatchewan.ca/government/health-care-administration-and-provider-resources/treatment-procedures-and-guidelines/emerging-public-health-issues/2019-novel-coronavirus/re-open-saskatchewan-plan/guidelines/child-and-youth-day-camp-guidelines>
25. New York State Department of Health. *Interim guidance for child care and day camp programs during the COVID-19 public health emergency* [Internet]. Albany, NY: New York State Department of Health; 2020 [cité le 9 mars 2021]. Figurant à : <https://ocfs.ny.gov/main/news/2020/COVID-2020Jun26-Day-Camp-Detailed-Guidelines.pdf>
26. Washington State Department of Health. *Child care, youth development, and day camps during the COVID-19 outbreak* [Internet]. Tumwater, WA: Washington State Department of Health; 2020 [cité le 9 mars 2021]. Figurant à : <https://www.doh.wa.gov/Portals/1/Documents/1600/coronavirus/DOH-OSPI-DYCF-SchoolsChildCareGuidance.pdf>
27. North Carolina Department of Health and Human Services. *Interim guidance for day camp or program settings serving children and teens* [Internet]. Raleigh, NC: North Carolina Department of Health and Human Services; 2020 [cité le 9 mars 2021]. Figurant à : <https://files.nc.gov/covid/documents/guidance/businesses/NC-Interim-Guidance-for-Day-Camp-Settings.pdf>
28. Government of New York. *Reopening New York: child care and day camp programs guidelines* [Internet]. Albany, NY: Government of New York; 2020 [cité le 9 mars 2021]. Figurant à : <https://www.ocfs.ny.gov/main/news/2020/COVID-2020Jun26-Day-Camp-Summary.pdf>

29. Tennessee. Office of the Governor. *Youth camps guidelines* [Internet]. Nashville, TN: Government of Tennessee; 2020 [cité le 10 février 2021]. Figurant à : <https://www.tn.gov/governor/covid-19/economic-recovery/summer-day-camps-guidelines.html>
30. Government of Maine. *COVID-19 prevention checklist industry guidance* [Internet]. Augusta, ME: Government of Maine; 2020 [cité le 9 mars 2021]. Figurant à : <https://www.maine.gov/decd/sites/maine.gov.decd/files/inline-files/COVID%20Checklist%20for%20ME%20Phase%202%20Overnight%20Summer%20Camps.pdf>
31. Minnesota Department of Health. *COVID-19 prevention guidance for overnight youth camps* [Internet]. St Paul, MN: Minnesota Department of Health; 2021 [cité le 9 mars 2021]. Figurant à : <https://www.health.state.mn.us/diseases/coronavirus/schools/overnightcamp.pdf>
32. North Carolina Department of Health and Human Services. *Interim guidance for overnight camp settings* [Internet]. Raleigh, NC: North Carolina Department of Health and Human Services; 2020 [cité le 9 mars 2021]. Figurant à : <https://files.nc.gov/covid/documents/guidance/Interim-Guidance-for-Overnight-Camps-PHASE-2.pdf>
33. Michigan Department of Licensing and Regulatory Affairs. *Guidelines for camp operations during COVID-19* [Internet]. Lansing, MI: State of Michigan; 2020 [cité le 9 mars 2021]. Figurant à : [https://www.michigan.gov/documents/lara/Day\\_Camp\\_Guidelines\\_-\\_06.02.20\\_-\\_FINAL\\_TO\\_PUBLISH\\_692694\\_7.pdf](https://www.michigan.gov/documents/lara/Day_Camp_Guidelines_-_06.02.20_-_FINAL_TO_PUBLISH_692694_7.pdf)
34. American Camp Association. *COVID-19 – resource center for camps* [Internet]. Martinsville, IN: American Camp Association; 2021 [cité le 9 mars 2021]. Figurant à : <https://www.acacamps.org/resource-library/coronavirus-information-camps>
35. Arkansas Department of Health. *Directive regarding summer residential camps* [Internet]. Little Rock, AR: Arkansas Department of Health; 2020 [cité le 9 mars 2021]. Figurant à : [https://www.arml.org/static/arml/directive\\_overnight\\_camps.pdf](https://www.arml.org/static/arml/directive_overnight_camps.pdf)
36. Texas Health and Human Services. *Youth camp program* [Internet]. Mesquite, TX: Texas Health and Human Services; 2021 [cité le 11 février 2021]. Figurant à : <https://www.dshs.texas.gov/youthcamp/default.aspx>
37. Government of Western Australia, Department of Local Government, Sport and Cultural Industries. *Recreation camps* [Internet]. Leederville, Australia: Government of Western Australia; 2021 [cité le 10 février 2021]. Figurant à : <https://www.dlgsc.wa.gov.au/sport-and-recreation/recreation-camps>
38. Washington Governor. *Inslee announces clarification to restaurant guidance, new summer camp guidance* [Internet]. Olympia, WA: Government of Washington; 2020 [cité le 11 février 2021]. Figurant à : <https://www.governor.wa.gov/news-media/inslee-announces-clarification-restaurant-guidance-new-summer-camp-guidance>
39. Comité consultatif national de l'immunisation; agence de la santé publique du Canada. *Recommandations sur l'utilisation des vaccins contre la COVID-19* [Internet]. Ottawa, ON : gouvernement du Canada; 2021 [modifié le 3 mars 2021; cité le 4 mars 2021]. Figurant à :



<https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/immunisation/comite-consultatif-national-immunisation-ccni/recommandations-utilisation-vaccins-covid-19.html>

40. Ontario Camp Association. *Summer 2020 information* [Internet]. North York, ON: Ontario Camp Association; 2020 [cité le 10 février 2021]. Figurant à : <https://www.ontariocampsassociation.ca/summer-2020/>

41. Government of Texas. *Minimum standard health protocols* [Internet]. Austin, TX: Government of Texas; 2020 [modifié le 2 juillet 2020; cité le 9 mars 2021]. Figurant à : <https://gov.texas.gov/uploads/files/organization/opentexas/OpenTexas-Checklist-Overnight-Youth-Camp-Operators.pdf>

# Annexe A : Liste de ressources

---

## Canada

- Gouvernement de la Nouvelle-Écosse, [COVID-19 Return to Day Camp Guidelines](#)<sup>18</sup>
- BC Centre for Disease Control, [COVID-19 Public Health Guidance for Summer Day Camp Settings](#)<sup>20</sup>
- Gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador, [Guidance for Summer Day Camps](#)<sup>19</sup>
- Government of Saskatchewan, [Child and Youth Day Camp Guidelines](#)<sup>24</sup>
- Ministère de la Santé de l'Ontario, [Document d'orientation sur la COVID-19 : Camps de jour estivaux](#)<sup>7</sup>
- Ontario Camp Association, [Summer 2020 Information](#)<sup>40</sup>

## Australie

- Government of Western Australia, Department of Sport and Cultural Industries, [Recreation camps](#)<sup>37</sup>

## États-Unis (É.-U.)

- US Centers for Disease Control (CDC), [Suggestions for Youth and Summer Camps](#)<sup>16</sup>
- American Camp Association, [COVID-19 – Resource Center for Camps](#)<sup>34</sup>
- Government of Delaware, [Governor Carney Releases Guidance on Summer Camp, Summer School Programs](#)<sup>15</sup>
- Ohio Department of Health, [Youth Day Camps](#)<sup>22</sup>
- California Department of Public Health, [COVID-19 Interim Guidance Day Camps](#)<sup>21</sup>
- North Carolina Department of Health and Human Services, [Interim Guidance for Day Camp or Program Settings Serving Children and Teens](#)<sup>27</sup>
- North Carolina Department of Health and Human Services, [Interim Guidance for Overnight Camp Settings](#)<sup>32</sup>
- New York Department of Health, [Interim COVID 19 Guidance for Child Care and Day Camp Programs During the COVID-19 Public Health Emergency](#)<sup>25</sup>
- Government of New York, [Child Care and Day Camp Program Guidelines](#)<sup>28</sup>
- Washington State, Department of Health, [Child Care, Youth Development, and Day Camps During the COVID-19 Outbreak](#)<sup>26</sup>

- Government of Washington, [Inslee announces clarification to restaurant guidance, new summer camp](#)<sup>38</sup>
- Texas Health and Human Services, [Youth Camp Program](#)<sup>36</sup>
- Government of Texas, [Checklist for Resident/Overnight Youth Camp Operators and Staff](#)<sup>41</sup>
- Minnesota department of Health, [COVID-19 Prevention Guidance for Overnight Youth Camps](#)<sup>31</sup>
- Arkansas Department of Health, [Directive Regarding Summer Residential Camps](#)<sup>35</sup>
- Government of Maine, [COVID-19 Prevention Checklist Industry Guidance](#)<sup>30</sup>
- Government of Michigan, [Guidelines for Camp Operations During COVID-19](#)<sup>33</sup>
- New Jersey Department of Health, [New Jersey COVID-19 Youth Summer Camp Standards](#)<sup>23</sup>
- Government of Tennessee, [Youth Camps Guidelines](#)<sup>29</sup>

## Référence proposée pour le document

Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé (Santé publique Ontario). Données et probantes et lignes directrices sur la COVID-19 en lien aux camps d'été de jour et camps de vacances pour les jeunes. Toronto, ON, 2021.

## Avis de non-responsabilité

Santé publique Ontario (SPO) a conçu le présent document. SPO offre des conseils scientifiques et techniques au gouvernement, aux agences de santé publique et aux fournisseurs de soins de santé de l'Ontario. Les travaux de SPO s'appuient sur les meilleures données probantes disponibles au moment de la publication.

L'application et l'utilisation du présent document relèvent de la responsabilité des utilisateurs. SPO n'assume aucune responsabilité relativement aux conséquences de l'application ou de l'utilisation du document par quiconque.

Le présent document peut être reproduit sans permission à des fins non commerciales seulement, sous réserve d'une mention appropriée de Santé publique Ontario. Aucun changement ni aucune modification ne peuvent être apportés à ce document sans la permission écrite explicite de Santé publique Ontario.

## Santé publique Ontario

Santé publique Ontario est un organisme du gouvernement de l'Ontario voué à la protection et à la promotion de la santé de l'ensemble de la population ontarienne, ainsi qu'à la réduction des iniquités en matière de santé. Santé publique Ontario met les connaissances et les renseignements scientifiques les plus pointus du monde entier à la portée des professionnels de la santé publique, des travailleurs de la santé de première ligne et des chercheurs.

Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet de SPO, veuillez consulter [santepubliqueontario.ca](http://santepubliqueontario.ca).